



RESSOURCES FALCO LTÉE

RAPPORT DE GESTION

POUR LES TROIS MOIS TERMINÉS

LE 30 SEPTEMBRE 2019

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019

Le présent rapport de gestion et d'analyse de la situation financière et des activités de Ressources Falco Ltée (« Falco » ou la « Société ») pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019 devrait être lu en parallèle avec les états financiers audités de Falco en date de et pour l'exercice terminé le 30 juin 2019 (les « états financiers annuels »), et est destiné à être complémentaire aux états financiers intermédiaires résumés non audités de la Société au 30 septembre 2019 et pour les trois mois terminés les 30 septembre 2019 et 2018 (les « états financiers »). Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« International Financial Reporting Standards » ou les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Par conséquent, toutes les données financières comparatives présentées dans le rapport de gestion reflètent l'application uniforme des IFRS.

La direction de Falco (la « direction ») est responsable de la préparation des états financiers et des autres renseignements financiers de la Société contenus dans le présent rapport de gestion. Le conseil d'administration (le « conseil ») a la responsabilité de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant à la communication de l'information financière. Pour aider celle-ci, le conseil a nommé un comité d'audit formé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre les membres de la direction afin de discuter des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société, avant de faire ses recommandations et de soumettre les états financiers au conseil pour que celui-ci les examine et approuve leur envoi aux actionnaires. Les informations contenues dans le présent rapport de gestion sont en date du 13 novembre 2019, la date à laquelle le conseil a approuvé les états financiers, suivant la recommandation du comité d'audit. Toutes les valeurs monétaires figurant dans le présent rapport sont exprimées en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société, sauf indication contraire. Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et devrait être lu en tenant compte des facteurs de risque décrits à la section intitulée « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Table des matières

Description de l'entreprise	3
Région minière de Rouyn-Noranda	3
L'entente de flux et le prêt de 2016	3
La débenture convertible	4
Prêts garantis	4
Émission d'actions aux fins de règlement d'une dette	5
Le projet Horne 5	5
Activités d'exploration	14
Perspectives	15
Résultats d'exploitation	15
Liquidités et capitaux propres	16
Flux de trésorerie	16
Information trimestrielle	17
Transactions entre parties liées	18
Gestion du capital	18
Obligations contractuelles et engagements	19
Arrangements hors bilan	19
Données sur les actions en circulation	19
Facteurs de risque	19
Risques financiers	25
Contrôles de divulgation de l'information à l'interne	25
Base d'établissement des états financiers	25
Estimations et jugements comptables critiques	26
Instruments financiers	26
Renseignements additionnels	26
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	26
Informations sur la Société	28

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019

Description de l'entreprise

Falco mène des activités d'exploration, d'évaluation et de mise en valeur de propriétés minières au Canada. La Société concentre ses activités sur l'exploration, l'évaluation et la mise en valeur de ses propriétés minières situées dans la région de Rouyn-Noranda au Québec, à la recherche de métaux de base et précieux, principalement sur son gisement polymétallique Horne 5, entièrement détenu par la Société (le « gisement Horne 5 », le « projet Horne 5 » ou le « projet »).

Falco est inscrite à la Bourse de croissance TSX (« TSX-V ») sous le symbole « FPC ». La Société est l'un des principaux détenteurs de titres miniers dans la province de Québec, avec un vaste portefeuille de propriétés dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi. Falco détient des claims miniers et des droits contractuels dans ou relativement à des concessions minières couvrant approximativement 67 000 hectares de terrains dans le camp minier de Rouyn-Noranda (« le camp minier »), incluant 13 anciens sites miniers aurifères et de métaux de base.

La Société a été initialement constituée en vertu du *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique) le 16 mars 2010. Le 12 juin 2015, Falco a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'adresse du siège social de la Société est le 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, Canada. Au 30 septembre 2019, Redevances Aurifères Osisko Ltée (« Osisko »), un actionnaire qui exerce une influence notable sur la Société et donc une partie liée, détenait un intérêt de 19,9 % dans Falco.

Région minière de Rouyn-Noranda

La Société détient un intérêt de 100 % dans des claims miniers et des droits contractuels dans des concessions minières ou relativement à de telles concessions, qui couvrent une superficie d'environ 670 kilomètres carrés dans le camp minier et qui, de l'avis de la direction, représentent 70 % de la superficie totale du district minier. En tant que camp minier établi dans la province de Québec, Rouyn-Noranda possède toutes les installations (électricité, rail, eau, etc.) requises pour l'exploration et le développement minier.

Rouyn-Noranda possède un long historique en matière d'exploration et d'exploitation minière. Depuis la découverte du gisement de la mine Horne dans les années 1920, le secteur a été l'hôte de plus de 50 anciennes mines, soit 20 mines de métaux de base et 30 mines d'or. Un certain nombre des gisements de cuivre-zinc de type de sulfures massifs volcanogènes (« SMV ») du camp minier ont des teneurs en or bien au-delà de celles associées aux gisements de SMV typiques. Ces gisements ainsi que les gisements de type « veines mésothermales » comptent plus de 19 millions d'onces d'or produites historiquement pour l'ensemble du camp minier.

La propriété principale de Falco est le projet Horne 5 situé dans le camp minier, hôte de plusieurs anciennes mines d'or et de métaux de base, y compris la mine Horne qui fût exploitée par Noranda inc. de 1927 à 1976. La mine Horne a produit environ 11,6 millions d'onces d'or et 2,5 milliards de livres de cuivre.

Pour plus de détails à propos du projet Horne 5, veuillez consulter le rapport technique conforme au Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 ») intitulé « *Feasibility Study, Horne 5 Gold Project* » (l'« étude de faisabilité ») dont la date d'effet est le 5 octobre 2017, le rapport technique conforme au Règlement 43-101 daté du 26 septembre 2016 et intitulé « *Technical Report and Mineral Resource Estimate for the Horne 5 Deposit* » et le rapport technique conforme au Règlement 43-101 daté du 28 avril 2016 et intitulé « *Preliminary Economic Assessment of the Horne 5 Project* », tous disponibles sur SEDAR www.sedar.com.

L'entente de flux et le prêt de 2016

Le 30 mai 2016, la Société a clôturé un financement avec Osisko de 10,0 millions de dollars (le « prêt de 2016 »). Le prêt de 2016 avait une échéance initiale de 18 mois, qui a été reportée jusqu'au 28 février 2019 le 19 décembre 2018. Les intérêts étaient payables sur le montant de capital à un taux annuel équivalent à 7 %, composé trimestriellement, exigible au moment du remboursement du montant en capital. Les intérêts ont cumulé jusqu'au 31 mai 2018, et si l'entente de flux (tel que défini ci-dessous) n'a pas été conclue avant le 28 février 2019, les intérêts s'accumuleront rétroactivement à compter du 1^{er} juin 2018.

À la date d'échéance, si Falco et Osisko (« les parties ») ne concluaient l'entente de flux, le montant en capital du prêt de 2016 serait converti en une redevance de 1 % du rendement net de fonderie (« NSR ») sur le projet Horne 5 assujettie à un droit de premier refus (« DPR ») en faveur de Glencore Canada Corporation (« Glencore Canada ») et les intérêts courus seraient payés en espèces.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019

Le 27 février 2019, les parties ont finalisé une entente de flux argentifère (l'« entente de flux »), en vertu de laquelle Osisko fournira à la Société des paiements par tranches totalisant jusqu'à 180,0 millions de dollars, en vue de financer le développement du projet Horne 5, payable de la façon suivante :

- Un premier dépôt de 25 millions de dollars à la clôture de l'entente de flux, net de tout montant dû par la Société à Osisko, incluant le remboursement des montants de capital du prêt de 2016 (10 millions de dollars), du prêt garanti de 2018 (tel que défini ci-dessous) (10,0 millions de dollars), des montants à payer (2,8 millions de dollars) pour des services professionnels et des frais de transaction (0,6 million de dollars) encourus;
- Un deuxième dépôt de 20 millions de dollars lorsque la Société aura reçu toutes les approbations importantes nécessaires de la tierce partie, les autorisations, les droits de passage et les droits de surface;
- Un troisième dépôt de 35 millions de dollars suivant la réception de tous les permis importants requis pour la construction d'une mine sur le projet Horne 5, une décision positive quant à la construction du projet Horne 5 et la levée d'un minimum de 100 millions de dollars sur le marché des actions, dans le cadre d'une entente de coentreprise ou de tout autre financement ne générant pas de dette pour la construction de la mine;
- Un quatrième dépôt de 60 millions de dollars lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées pour le projet Horne 5 sera démontrée; et
- Un cinquième dépôt optionnel de 40 millions de dollars à la seule discrétion d'Osisko d'augmenter le pourcentage du flux, payable au même moment que le quatrième dépôt.

Selon les termes de l'entente de flux, Osisko fera l'acquisition de 90 % de l'argent payable du projet, augmentant à 100 % de l'argent payable du projet dans le cas où le cinquième dépôt optionnel est effectué. En échange de l'argent livré en vertu de l'entente de flux, Osisko effectuera des paiements en continu à la Société équivalant à 20 % du cours de l'argent le jour de la livraison, ne dépassant pas 6,00 dollars américains (« \$ US ») par once d'argent. L'argent produit du projet et des propriétés situées dans le secteur d'intérêt de 5 km sera assujéti à l'entente de flux.

En vertu de l'entente de flux, la Société a accepté de payer des frais d'engagement de capital de 2,0 millions de dollars. Ces frais sont payables lorsqu'Osisko fournira le troisième dépôt en vertu de l'entente de flux.

Les obligations de Falco envers Osisko relativement à l'entente de flux sont garanties par un acte d'hypothèque pour un montant maximal de 600 millions de dollars.

L'entente de flux était assujétiée à un DPR en faveur de Glencore Canada, droit qui n'a pas été exercé.

Au 30 septembre 2019, la Société avait engagé des coûts de transaction s'élevant à 1,7 million de dollars en lien avec l'entente de flux.

La débenture convertible

Le 29 juin 2018, la Société a clôturé une transaction de financement (la « débenture convertible ») avec Osisko. Selon les termes de la débenture convertible, Osisko a fait l'acquisition d'une débenture garantie (la « débenture ») d'un montant de capital de 7,0 millions de dollars.

Le 29 novembre 2018, la débenture a été convertie en 12 104 444 unités de la Société (les « unités converties »). Chaque unité convertie était composée d'une action ordinaire de la Société (une « action ordinaire ») et un demi-bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription d'action ordinaire entier étant un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription donne le droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire, sous réserve des clauses d'anti-dilution habituelles, au prix de 0,75 \$ pour une période de trente-six mois à compter de la date d'émission des unités converties.

Prêts garantis

Le 10 septembre 2018, la Société a clôturé une convention de prêt garanti de premier rang (« le prêt garanti de 2018 ») de 10,0 millions de dollars avec Osisko. La date d'échéance du prêt garanti de 2018 est le 31 décembre 2018 et les intérêts étaient payables sur le montant de capital à un taux annuel de 7 %, composé trimestriellement. Le 19 décembre 2018, la date d'échéance a été reportée jusqu'au 28 février 2019. Le prêt garanti de 2018 a été remboursé à la date de clôture de l'entente de flux et les intérêts payables ont été réglés par l'émission d'actions ordinaires comme décrits ci-dessous sous la section « Émission d'actions aux fins de règlement d'une dette ».

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019

Le 22 février 2019, Falco a clôturé une convention de prêt garanti de premier rang (« le prêt garanti de 2019 ») de 10,0 millions de dollars. La date d'échéance du prêt garanti de 2019 est le 31 décembre 2019 et les intérêts doivent être payés sur les 10,0 millions de dollars à un taux annuel de 7 %, composé trimestriellement. Les intérêts courus doivent être payés lors du remboursement du montant de capital du prêt garanti de 2019, qui doit être repayé au plus tard le 31 décembre 2019.

Émission d'actions aux fins de règlement d'une dette

Le 27 février 2019, les parties ont conclu une entente quant au règlement de l'intérêt dû aux termes du prêt de 2016 et du prêt garanti de 2018 par l'émission d'actions ordinaires de Falco. Le capital de chaque prêt a été remboursé au moyen du premier versement aux termes de l'entente de flux et l'intérêt dû aux termes de ces prêts totalisant 1,8 million de dollars a été réglé au moyen de l'émission de 5 353 791 actions ordinaires au prix du marché à 0,34 \$ l'action. Ces actions sont assujetties à une période de détention se terminant le 27 juin 2019.

Le projet Horne 5

Étude de faisabilité

Le 30 octobre 2017, Falco a déposé l'étude de faisabilité indiquant que le projet Horne 5 correspond à un projet d'exploitation minière sous terre robuste et à forte marge s'étendant sur une période de quinze ans, avec des paramètres économiques des plus intéressants. L'étude de faisabilité a été réalisée par BBA inc. (« BBA »), sous la supervision de la direction, et inclut des contributions des équipes techniques et géologiques de BBA, d'InnovExplo inc. (« InnovExplo »), de Golder et Associés Ltée (« Golder »), de WSP Canada Inc. (« WSP »), de SNC-Lavalin Stavibel inc. (« SNC-Lavalin ») et d'Ingénierie RIVVAL inc. (« RIVVAL »).

Faits saillants de l'étude de faisabilité

Le scénario de base considère un prix pour l'or de 1 300 \$ US par once (« oz »), un prix pour l'argent de 19,50 \$ US/oz, un prix pour le cuivre de 3,00 \$ US par livre (« lb »), un prix pour le zinc de 1,10 \$ US/lb et un taux de change de 1,00 \$ = 0,78 \$ US. L'étude de faisabilité a été préparée en dollars canadiens. Les valeurs monétaires dans cette section du rapport de gestion ont été converties et présentées en \$ US, selon un taux de change de 1,00 \$ = 0,78 \$ US.

Les faits saillants comprennent les estimations présentées dans la section ci-dessous (*les valeurs monétaires sont présentées avant impôt, sauf indication contraire*).

- Valeur actuelle nette (« VAN ») de 1 012 millions \$ US à un taux d'actualisation de 5 % et un taux de rendement interne (« TRI ») de 18,9 % avant impôts et droits miniers;
- VAN de 602 millions \$ US à un taux d'actualisation de 5 % et un TRI de 15,3 % après impôts et droits miniers;
- Durée de vie de la mine de 15 ans, avec une production annuelle payable maximum de 268 000 onces, une production annuelle payable moyenne sur la durée de vie de la mine (« LOM ») de 219 000 onces d'or et 235 000 onces à un niveau stable de production;
- Récupération de l'or payable nette de 88,1 %;
- 3 741 000 onces d'or contenu;
- 3 294 000 onces d'or payable, LOM;
- 1 007 millions de livres de zinc payable, LOM;
- 229 millions de livres de cuivre payable, LOM;
- 26,3 millions d'onces d'argent payable, LOM;
- Teneur moyenne en équivalent d'or (« Éq.Au ») après dilution de 2,37 g/t Éq.Au;
- Teneur aurifère moyenne après dilution de 1,44 g/t Au;
- Coûts de maintien tout compris* de 399 \$ US/oz net des crédits pour les sous-produits, incluant les redevances, LOM;
- Coût tout compris (coûts en immobilisations et coûts d'exploitation) estimé à 643 \$ US par once payable;
- Coût total d'opération de 41,00 \$/t traitée;
- Coûts de construction avant la production de 801,7 millions \$ US, incluant un montant pour les éventualités

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019

de 58,5 millions \$ US et excluant 26,7 millions \$ US de dépenses en capital au 31 août 2017;

- Période de recouvrement de 5,2 ans avant impôts et de 5,6 ans après impôts;
- Produit brut de 6,6 milliards \$ US et flux de trésorerie des activités d'exploitation de 2,7 milliards \$ US, LOM.

* Les coûts de maintien tout compris sont présentés selon la définition du World Gold Council, moins les frais administratifs et généraux de la Société.

Estimation des ressources minérales

Les ressources minérales présentées dans l'étude de faisabilité sont basées sur une mise à jour de l'estimation des ressources minérales (l'« ERM de juillet ») en vigueur le 25 juillet 2017, préparée par Carl Pelletier, géo., d'InnovExplo, à l'aide de l'information disponible. L'objectif principal était de mettre à jour la précédente estimation des ressources minérales conforme au Règlement 43-101 pour le gisement Horne 5, laquelle avait été préparée par InnovExplo et publiée sur SEDAR dans un rapport intitulé « *Technical Report and Updated Mineral Resource Estimate for the Horne No. 5 Deposit* », datée du 7 novembre 2016 (l'« ERM de novembre 2016 »).

L'ERM de juillet est principalement basée sur les changements apportés aux paramètres NSR, appuyés par de nouvelles hypothèses concernant le cours des métaux et les taux de récupération nette. Trois trous de forage au diamant supplémentaires et 41 levés de forage mis à jour à partir du programme de forage de confirmation de 2015-2016 ont également été utilisés dans l'ERM de juillet. Aucun changement au niveau de l'interprétation n'a été nécessaire. Le modèle des ressources minérales pour l'ERM de juillet est principalement basé sur le modèle généré pour l'ERM de novembre 2016.

L'ERM de juillet est conforme aux normes et lignes directrices de l'ICM pour la publication de ressources et réserves minérales. Le seuil de coupure NSR choisi de 55 \$/t a permis de définir le potentiel minéral du gisement dans l'optique d'une opération minière souterraine. Bien que les résultats soient présentés sans dilution et in situ, les ressources minérales divulguées sont considérées par la personne qualifiée (« PQ ») au sens du Règlement 43-101, comme offrant des perspectives raisonnables d'extraction rentable.

Les résultats de l'ERM de juillet, à un seuil de coupure de 55 \$/t NSR, sont présentés dans le tableau ci-dessous. InnovExplo estime que le gisement Horne 5 contient des ressources minérales mesurées de 9 259 600 tonnes à 2,59 g/t Éq.Au pour un total de 769 885 oz Éq.Au, des ressources minérales indiquées de 81 855 200 tonnes à 2,56 g/t Éq.Au pour un total de 6 731 443 oz Éq.Au, et des ressources minérales présumées de 21 500 400 tonnes à 2,51 g/t Éq.Au, pour un total de 1 735 711 oz Éq.Au.

Tableau des ressources minérales

Catégorie des ressources	Tonnes (Mt)	Éq.Au (g/t)	Au (g/t)	Ag (g/t)	Cu (%)	Zn (%)	Éq.Au contenu (Moz)	Contenu Au (Moz)	Contenu Ag (Moz)	Contenu Cu (Mlbs)	Contenu Zn (Mlbs)
Mesurées	9,3	2,59	1,58	16,2	0,19	0,83	0,770	0,470	4,824	38,0	168,5
Indiquées	81,9	2,56	1,55	14,74	0,18	0,89	6,731	4,070	38,796	325,4	1 599,3
Présumées	21,5	2,51	1,44	23,04	0,20	0,71	1,736	1,000	15,925	96,3	337,2

Estimation des réserves minérales

L'estimation des réserves minérales pour le projet Horne 5 a été préparée par M. Patrick Frenette, ing., d'InnovExplo (en vigueur le 26 août 2017). L'estimation des réserves minérales divulguée dans ce document est conforme aux normes et lignes directrices de l'ICM pour la publication de ressources et réserves minérales, et est appropriée pour la divulgation publique. Ainsi, les réserves minérales sont basées sur les ressources minérales mesurées et indiquées, et n'incluent pas les ressources minérales présumées. Les ressources minérales mesurées et indiquées incluent les réserves prouvées et probables.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019

L'étude de faisabilité LOM et l'estimation des réserves minérales ont été développées à partir de l'ERM de novembre 2016 et ne tiennent pas compte de l'ERM de juillet. Les mises à jour des prix des métaux, des taux de change et des taux de récupération de l'ERM de juillet ont été utilisées afin de calculer les flux de trésorerie utilisés pour soutenir l'estimation des réserves minérales. En date de l'étude de faisabilité, la PQ n'a identifié aucun risque, qu'il soit d'ordre légal, politique ou environnemental, susceptible d'avoir une incidence importante sur le développement potentiel des réserves minérales, autre que les approbations des tierces parties mentionnées ci-dessous aux rubriques « *Extraction minière* » et « *Infrastructure de surface* ».

État des réserves minérales (en date du 26 août 2017) ^(1,2,3,4)

Catégorie	Tonnes (Mt)	NSR (\$)	Au (g/t)	Ag (g/t)	Cu (%)	Zn (%)
Prouvées	8,4	91,72	1,41	15,75	0,17	0,75
Probables	72,5	92,56	1,44	13,98	0,17	0,78
P et P	80,9	92,41	1,44	14,14	0,17	0,77

- 1) La PQ pour l'estimation des réserves minérales est M. Patrick Frenette (InnovExplo).
- 2) Estimation à 2,15 \$ US/lb Cu, 1,00 \$ US/lb Zn, 1 300 \$ US/oz Au et 18,50 \$ US/oz Ag, à un taux de change de 1,00 \$: 0,77 \$ US, un seuil de coupure NSR de 55,00 \$/t.
- 3) Le tonnage des réserves minérales et le métal extrait ont été arrondis afin de refléter la précision de l'estimation, et les chiffres peuvent ne pas s'additionner parce qu'ils ont été arrondis.
- 4) Les réserves minérales présentées incluent la dilution interne et externe ainsi que le taux de récupération minière. La dilution externe est estimée à 2,3 %. Le taux de récupération minière a été établi à 95 % afin de tenir compte du matériel minéralisé présent dans les limites du gisement, dans chaque bloc.

Résumé des coûts d'exploitation et des coûts en immobilisations

Coûts en immobilisations (en millions de \$ US)	Préproduction	Maintien	Total ⁽¹⁾
Extraction minière (incluant éventualités de développement)	200,4 \$	253,6 \$	454,0 \$
Usine de traitement	296,0 \$	10,2 \$	306,1 \$
Électricité et communication	14,2 \$	1,8 \$	16,0 \$
Infrastructures du projet	76,9 \$	3,7 \$	80,6 \$
Gestion des eaux et des résidus	53,0 \$	148,4 \$	201,4 \$
Coûts indirects	65,9 \$	--	65,9 \$
Coûts du propriétaire	36,8 \$	--	36,8 \$
Restauration du site (déduction faite de la valeur de récupération)	--	32,9 \$	32,9 \$
Total partiel	743,2 \$	450,5 \$	1 193,7 \$
Éventualités	58,5 \$	--	58,5 \$
Coûts en immobilisations totaux ⁽²⁾	801,7 \$	450,5 \$	1 252,2 \$
Coûts en immobilisations par oz (\$ US/oz)			243 \$
Coûts d'exploitation par oz (\$ US/oz)			399 \$
Coût tout compris par oz (\$ US/oz)			643 \$

⁽¹⁾ Les totaux peuvent différer en raison des chiffres arrondis.

⁽²⁾ Exclut 26,7 millions \$ US de dépenses en capital au 31 août 2017.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019

Extraction minière

Le gisement souterrain est situé à une profondeur d'environ 600 mètres à 2 300 mètres sous la surface. Le puits existant Quémont n° 2, qui se rend jusqu'à environ 1 200 mètres de profondeur, devra être remis en état. Ce puits serait utilisé pour le hissage du minerai et du matériel stérile, du personnel et des fournitures, ainsi que pour assurer la ventilation des excavations souterraines lors de la phase de développement. L'accès et l'utilisation du puits Quémont n° 2 par Falco sont subordonnés à l'obtention d'une autorisation de la part du propriétaire de l'infrastructure.

La mine a été conçue de façon à garder les coûts d'exploitation bas grâce à l'utilisation d'équipement moderne de haute capacité, le transport par gravité du minerai dans les moneries, le hissage au niveau du puits, le remaniement minimal du minerai et du matériel stérile, et le recours à des méthodes d'abattage en vrac à productivité élevée. En utilisant des équipements hautement automatisés et commandés à distance, la mine utiliserait des chargeuses de 21 tonnes pour transporter le matériel abattu jusqu'aux systèmes de cheminées à minerai. Les installations de concassage souterraines seraient alimentées par deux systèmes de cheminées à minerai. Le minerai concassé serait ensuite transporté via deux convoyeurs de 250 mètres et transféré sur un convoyeur de 600 mètres jusqu'au point de chargement du puits, où il serait remonté à la surface en continu par des skips d'une capacité de 43,5 tonnes. Afin d'accéder à la mine, le puits Quémont n° 2 serait équipé d'une nacelle de service à deux étages de 2,4 mètres par 4,0 mètres et d'une nacelle auxiliaire à deux étages. Du remblai en pâte serait utilisé pour remplir les chantiers excavés et renforcer la stabilité des chantiers adjacents afin d'éviter ou de minimiser la dilution.

La Société compte faire usage de longs trous transversaux comme méthode d'extraction principale, ce qui favorisera la réduction de la dilution pour la récupération des ressources minérales. La Société croit que la dilution des ressources minérales sera inférieure à 3 %.

Traitement

L'usine de traitement inclurait un laboratoire humide, les bureaux de l'usine, un vestiaire pour les travailleurs de l'usine et un atelier d'entretien. Des installations de concassage semi-autogène à boulets (les « installations ») en surface seront utilisées pour traiter une moyenne de 15 790 tonnes par jour (« t/j ») de minerai, à un niveau stable de production. Les installations comporteraient également une section pour la flottation et l'épaississement, divisée en trois circuits, et dédiée à la récupération de concentrés de cuivre, de zinc et de pyrite. Les circuits de cuivre et de zinc verraient leur concentré filtré afin de réduire le taux d'humidité à 9 %. Ces deux concentrés seraient ensuite entreposés dans des camions et des wagons, avant d'être expédiés. Un broyage plus fin du concentré pyriteux serait nécessaire afin d'obtenir une meilleure récupération de l'or par lixiviation au cyanure, ce qui nécessite l'ajout d'une étape de broyage pour passer d'un matériel à 55 microns à une taille de particules (P_{80}) de 12 microns. Le concentré de pyrite rebroyé serait alors lixivié, ainsi que les résidus pyriteux de la flottation, dans des circuits distincts, suivis de circuits de charbon en pulpe. Des épaisseurs seraient intégrés afin de maximiser la récupération d'eau et de cyanure, et la méthode de destruction du cyanure par l'acide de Caro serait appliquée afin de réduire le contenu en cyanure des deux flux de lixiviation. Les flux de résidus pyriteux et de concentré de pyrite de l'étape de flottation seraient utilisés comme remblai en pâte dans les nouvelles excavations; les volumes excédentaires seront réacheminés vers les ouvertures historiques existantes, jusqu'à ce que les anciennes ouvertures soient remplies. L'eau des excavations souterraines libérée lors de la consolidation des résidus entreposés serait récupérée, recyclée et pompée afin d'être réutilisée dans l'usine de traitement.

L'or, le zinc, le cuivre et l'argent seront récupérés et Falco produirait deux concentrés et des lingots d'or. Le concentré de cuivre aurait une teneur estimative de 16 % de cuivre ainsi qu'une certaine quantité d'or et d'argent payable, tandis que le concentré de zinc aurait une teneur estimative de 52 % de zinc. Aucun métal précieux issu du concentré de zinc ne sera payable. La récupération d'or payable est estimée à 88,1 % en moyenne sur la durée de vie de la mine et les taux de récupération payables sont estimés en moyenne à 75,8 % pour le cuivre, 72,9 % pour le zinc et 71,5 % pour l'argent. Les concentrés de cuivre et de zinc ont été analysés et sont considérés comme libres d'éléments délétères, et pourraient donc être facilement vendus soit à des fonderies, soit à des négociants.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019

Infrastructure de surface

Le projet Horne 5 est situé dans le parc industriel et sur le site des installations d'anciennes mines (mines Quémont et Horne) de la ville de Rouyn-Noranda, Québec, une communauté minière de 41 500 habitants et bénéficie de l'existence des principales infrastructures (c.-à-d. électricité, voie ferrée, eau, etc.). De façon tout aussi importante que les infrastructures existantes dans le secteur de Rouyn-Noranda, le projet profite également d'une grande expertise en exploitation minière souterraine disponible immédiatement dans la région. La Société considère que sa localisation avantageuse a le potentiel d'avoir des retombées positives sur la viabilité et l'attrait de la main-d'œuvre à long terme pour son projet Horne 5, puisque les employés et les entrepreneurs travailleraient dans la communauté dans laquelle ils vivent.

Le projet Horne 5 est situé à 1,1 km de la route 101 et à 4,0 km de la route transcanadienne et tous les services sont déjà disponibles sur le site. Le développement de la future mine se ferait à partir de l'ancien site de la mine Quémont, les droits de surface ayant été acquis par Falco et décrits ci-dessous à la rubrique « *Ententes sur les droits de surface* ». L'acquisition de terrains adjacents au site de la mine proposée sera probablement requise pour quelques-unes des nouvelles installations. L'électricité sur le site proviendra de la sous-station Rouyn-Noranda d'Hydro-Québec, à une tension de 120 kV, qui est située à environ un kilomètre.

Le projet Horne 5 envisage les principales installations suivantes en appui à la future mine : route d'accès au site, aire de stationnement sur le site, usines de traitement et de remblai en pâte, atelier d'entretien et entrepôt, bâtiment à bureaux, bâtiment administratif, bâtiment abritant le chevalement et le puits, salle du treuil, sous-station électrique (120 kV), voies ferrées et zone d'entreposage.

Comme indiqué précédemment, l'accès et l'utilisation par Falco des droits de surface et des infrastructures dont elle n'est pas propriétaire peuvent, dans certaines circonstances, dépendre de l'obtention d'un contrat de licence avec le détenteur de ces droits de surface. Les activités au projet Horne 5, incluant les activités de dénoyage en phase de préproduction, seront assujetties à l'obtention par Falco des autorisations du propriétaire de ces infrastructures; certaines de celles-ci sont situées sur la concession minière CM-243, dont la propriété demeure celle d'une tierce partie (le « voisin »).

Processus d'obtention des permis environnementaux

La première étape du projet sera le développement de la mine Horne 5, ce qui impliquera notamment le dénoyage des anciennes mines Quémont, Horne et Donald, et la remise en état du puits Quémont n° 2. La Société a déjà déposé une demande pour un certificat d'autorisation en vertu des articles 22 et 31.75 de la Loi sur la qualité de l'environnement, devant être émis par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (« MELCC ») pour encadrer le développement, le dénoyage et la stratégie de gestion des boues. Durant l'étape de dénoyage, qui devrait s'échelonner sur une période de 25 mois, l'eau sera pompée, traitée, et les boues à haute densité issues du processus de traitement de l'eau seront entreposées dans les ouvertures souterraines des anciennes mines Donald et Quémont. En parallèle, les études environnementales du milieu d'accueil et les consultations avec les parties prenantes du projet ont démarré en 2016 et se poursuivent tel que requis en appui au processus d'obtention des permis et au calendrier de réalisation du projet Horne 5.

Le projet Horne 5 nécessitera un décret au niveau provincial. Le projet est assujéti à une étude des incidences sur l'environnement au niveau provincial, incluant des audiences publiques, puisque la production prévue (15 000 t/j) dépasse le seuil de 2 000 t/j prescrit en vertu de la réglementation applicable. Le 6 décembre 2017, la Société a été avisée par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (gouvernement du Canada) (l'« Agence ») que le projet n'est pas une activité désignée selon le Règlement désignant les activités concrètes en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012). Par conséquent, le projet n'est pas assujéti à l'évaluation environnementale fédérale, toutefois, certaines autres autorisations fédérales devront être obtenues.

L'étude d'impact sur l'environnement (l'« EIE ») provinciale a été déposée auprès du MELCC au début du mois de janvier 2018; elle a été publiée au Registre des évaluations environnementales du MELCC et fait présentement l'objet d'une analyse de l'agence provinciale. Falco œuvre à la réalisation des travaux de terrain et s'assure d'obtenir les autorisations auprès de la tierce partie pour répondre aux questions soulevées par l'Agence.

Les résidus produits durant les deux premières années d'opérations seront entreposés dans les anciennes ouvertures souterraines, soit sous la forme de résidus ou de remblai en pâte. Le remblai en pâte sera produit au cours de toute la durée de vie de la mine. Après les deux premières années, la quantité restante de résidus produits sera entreposée dans les ouvertures de la mine Horne 5 (plus de 50 %) ou en surface dans une infrastructure de gestion des résidus (« IGR »). La Société a identifié un ancien parc à résidus, déjà impacté par des activités minières historiques et situé

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019

à approximativement 11 km de la ville de Rouyn-Noranda, qui servira à l'entreposage en surface des résidus du projet Horne 5. Une entente non exécutoire a été conclue avec le détenteur du site de l'ancien parc à résidus pour une option d'acquisition de ce site. Des pipelines, d'une longueur de 17 km, transporteront les résidus du complexe minier Horne 5 (« CMH5 ») jusqu'à l'IGR en surface. La roche stérile qui n'est pas utilisée pour les opérations minières souterraines sera entreposée sur le site et/ou utilisée comme matériau de construction pour l'IGR.

L'estimation des coûts de restauration du site pour le projet Horne 5 est basée sur le démantèlement des bâtiments de la mine et la restauration du CMH5 et de l'IGR. La Société prévoit le démantèlement de tous les bâtiments qui auront servi aux activités minières. Étant donné la proximité du site et de la ville, et la présence de quelques installations de ce type à Rouyn-Noranda, ces bâtiments pourraient être réutilisés ou modifiés pour un autre usage. L'estimation des coûts comprend le coût de restauration du site ainsi que le coût de surveillance post-fermeture. Conformément à la réglementation, une garantie financière couvrant les coûts de restauration du site sera versée par la Société.

La poursuite des activités demeure assujettie à l'obtention par Falco des autorisations requises de la part du propriétaire des infrastructures minières. Pour plus de précisions, les autorisations incluront une indemnité complète liée à l'opération, la restauration et à la réhabilitation d'une telle infrastructure.

Engagement auprès des parties prenantes

La Société s'engage à adopter une approche proactive pour le processus de consultation du public et a travaillé diligemment pour identifier le plus grand nombre de parties prenantes intéressées à Rouyn-Noranda et en Abitibi. Au cours des 36 derniers mois, plus de 50 rencontres privées et publiques ont été tenues auprès de diverses parties prenantes. Le 16 novembre 2017, la Société a tenu sa première session publique d'information et de présentation du projet Horne 5 à Rouyn-Noranda. Environ 140 personnes ont assisté à cette rencontre et la Société a présenté différents aspects du projet et répondu à leurs questions et leurs observations. Une deuxième présentation publique du projet et de ses impacts a eu lieu le 21 juin 2018 (15 kiosques thématiques); plus de 150 personnes ont assisté à cet événement et le dialogue se poursuit. Une troisième rencontre publique a eu lieu le 29 octobre 2019 dans la communauté D'Alembert afin de consulter la communauté et répondre aux inquiétudes sur l'installation de gestion des résidus et sur les mesures d'atténuation proposées.

En se basant sur les nombreuses rencontres tenues avec la communauté à travers la région, la Société remarque que le projet Horne 5 obtient un solide appui de la communauté. Le développement du projet permettrait un développement économique substantiel pour la ville de Rouyn-Noranda et ses environs. Jusqu'à 900 travailleurs seraient nécessaires au plus fort de la période de construction de 18 mois du projet, alors que la mine fournirait de l'emploi direct à environ 500 personnes pendant ses 15 ans de durée de vie.

La Société a mis sur pied un comité de consultation (le « comité ») qui est composé de représentants de la communauté. Falco s'engage à travailler de concert avec les parties prenantes pour finaliser un plan pour le projet Horne 5 qui sera avantageux à la fois pour la communauté, nos actionnaires et les autres parties prenantes. Le mandat du comité est de suggérer des améliorations pour maximiser la cohabitation de toutes les parties prenantes et de s'assurer que le plan de participation et de consultation a été mis en place et a rempli ses objectifs. Le comité s'est rencontré à trois reprises en 2019, accordant la priorité aux enjeux qui soulèvent des inquiétudes dans la communauté et afin d'assurer la mise en œuvre en bonne et due forme du plan de participation et de consultation. Le comité a créé un sous-comité : le comité de logement (deux réunions ont eu lieu en 2019), au sein duquel Falco s'active à créer des synergies entre les intervenants préoccupés par la situation du logement à Rouyn-Noranda pendant les périodes de construction et/ou d'exploitation.

Phase de dénoyage – Étude géotechnique

Dans son communiqué du 19 août 2019 intitulé « *Falco présente une mise à jour du projet Horne 5* », la Société a traité de la phase de dénoyage du projet Horne 5. Le dénoyage des anciens chantiers souterrains (anciennes mines Horne et Quémont) constitue la phase initiale du développement du projet Horne 5 et comprend des défis géotechniques.

Dans l'évaluation des risques de la phase de dénoyage, Falco a collaboré avec le voisin au programme géotechnique initial visant à recueillir de l'information et à analyser les risques associés au développement du projet Horne 5.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019

Les deux parties se sont rencontrées en juillet 2019 et se sont entendues pour continuer de collaborer en partageant de l'information et pour commencer la deuxième phase des travaux géotechniques qui seront menés par Falco et qui incluront le secteur de Quémont. L'objectif est de recueillir et d'analyser l'information géotechnique afin d'évaluer les risques inhérents à l'éventuel dénoyage du projet Horne 5 et de développer des mesures d'atténuation adéquates qui protégeront l'intégrité de l'exploitation du voisin. Falco prévoit terminer cette deuxième phase de travaux géotechniques avant la fin de l'année civile 2019.

En plus d'être contraint au cadre juridique applicable, le développement du projet Horne 5 est assujéti à un cadre contractuel au terme duquel l'obtention de l'autorisation requise pour opérer auprès du voisin est subordonnée à la conclusion d'une entente de garantie financière globale avec le voisin afin de fournir une protection financière adéquate à son exploitation. Une fois cette condition préalable réalisée, Falco et son voisin vont établir un plan de travail en vue de la poursuite du développement du projet Horne 5, incluant les paramètres d'exploitation qui devront être observés par Falco afin de s'assurer de la présence des opérations de son voisin, le tout, conformément au cadre contractuel établi. Compte tenu de ce qui précède, Falco ne procédera à aucune activité de dénoyage avant d'avoir finalisé l'entente de garantie financière globale avec son voisin et convenu d'un plan de travail mutuellement satisfaisant pour la poursuite de ses activités.

En octobre, Falco a soumis à son voisin l'entente de garantie financière globale proposé, qui est en cours de révision.

Échéancier du projet

L'échéancier du projet demeure assujéti en tout temps à des facteurs qui ne relèvent pas du contrôle exclusif de Falco. Ces facteurs incluent la capacité d'obtenir, selon des termes acceptables pour Falco, le financement, les approbations des gouvernements et des tierces parties, les autorisations, les droits de passage et les droits de surface (collectivement, les « facteurs »). La direction s'attend à publier un calendrier prévisionnel mis à jour dès qu'elle aura acquis une compréhension plus complète des conditions générales potentielles relatives à certains de ces facteurs.

Personnes qualifiées indépendantes

L'étude de faisabilité a été préparée sous la direction de BBA par des consultants indépendants de premier plan, tous considérés comme des PQ. Les PQ indépendantes de BBA, InnovExplo, Golder, WSP, SNC-Lavalin et RIVVAL qui ont préparé ou supervisé la préparation de l'information technique reliée à l'étude de faisabilité sont :

- Colin Hardie, Pierre Lacombe (BBA);
- Carl Pelletier, Patrick Frenette, Geneviève Auger (InnovExplo);
- Michel Mailloux, Valérie Bertrand, Mayana Kissiova, Rob Bewick, Michael Bratty, Yves Boulianne, Janis Drozdiak, Serge Ouellet (Golder);
- Marie-Claude Dion St-Pierre, Claire Hayek, Dominick Turgeon, Stéphane Lance (WSP);
- Luc Gaulin (SNC-Lavalin); et
- Yves Vallières (RIVVAL).

Aucune des firmes ou des personnes mentionnées ci-dessus, ni aucun administrateur, dirigeant ou employé de ces firmes ne sont actuellement élus, nommés ou engagés à titre d'administrateur, de dirigeant ou d'employé de Falco ou d'une personne qui lui est associée ou affiliée, ou sont susceptibles d'être élus, nommés ou engagés au même titre, à l'exception de Mme Chantal Sorel, une administratrice de la Société et anciennement une partie de l'équipe de direction de SNC-Lavalin ainsi que de Mmes Claire Hayek et Mayana Kissiova qui sont par la suite, toutes deux, devenues des employés d'Osisko.

La divulgation par la Société de l'information technique et scientifique portant sur l'étude de faisabilité a été révisée et approuvée par Luc Lessard, ing., président et chef de la direction de Falco, considéré comme une PQ.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019

Construction des systèmes de hissage

Le 24 mars 2017, la Société a conclu une entente préliminaire pour assurer l'ingénierie, l'approvisionnement, la livraison, et les services reliés à la performance et à l'installation des systèmes de hissage pour son projet Horne 5 (l'« entente de hissage »). Les systèmes de hissage comprendront un treuil de production, un treuil auxiliaire et un treuil de service. Le nouveau treuil de production à friction d'un diamètre de 6,5 mètres permettra une charge utile du skip de 39 400 kg. Le treuil de service aura un diamètre de 5,5 mètres et sera équipé d'une cage à deux étages d'une capacité de 2 x 50 personnes, ou d'une charge utile de 15 000 kg. Le treuil auxiliaire aura un diamètre de 3,1 mètres et sera équipé d'une cage à deux étages d'une capacité de 2 x 5 personnes, ou d'une charge utile de 1 250 kg. L'entente de hissage, dont la valeur est maintenant estimée à environ 28,9 millions de dollars, peut être résiliée en tout temps, sous réserve du paiement des travaux approuvés et exécutés par le fournisseur à la date de résiliation. Au 30 septembre 2019, 7,8 millions de dollars avaient été engagés et payés dans le cadre de l'entente de hissage.

La construction et l'ingénierie de détail du bâtiment qui abritera les systèmes de hissage auxiliaire et de service ont commencé en décembre 2017. Le bétonnage est réalisé à 90 % et l'acier de construction a été installé, les coûts engagés dans la construction totalisant 6,8 millions de dollars au 30 septembre 2019. La construction de ce bâtiment permettra à Falco d'entreprendre les activités de dénoyage de la mine et les efforts de remise en état du puits Quémont n° 2 de façon efficace et sécuritaire. La Société a reporté l'achèvement des travaux de construction du bâtiment abritant les treuils en attente de financement additionnel.

Les principales composantes du système de hissage auxiliaire et de service ont été reçues et Falco prévoit procéder à l'assemblage des deux treuils lorsque le bâtiment abritant les treuils sera terminé.

Ententes sur les droits de surface

En septembre 2014, la Société a conclu une entente d'option avec la ville de Rouyn-Noranda, visant à acquérir les droits de surface pour les terrains à 500 mètres au nord du gisement Horne 5 (la « propriété »). Cette entente procure à la Société l'option d'acquérir, sur une période de cinq ans, d'autres terrains dans le secteur du gisement Horne 5. Le 29 juin 2017, la Société a exercé l'option pour un prix d'acquisition total de 2,9 millions de dollars, dont 2,0 millions de dollars avaient été payés au 30 septembre 2019. Le 13 décembre 2018, la ville de Rouyn-Noranda et Falco ont convenu de reporter la date de paiement du montant résiduel de 0,9 million de dollars au 1^{er} janvier 2020.

En janvier 2017, la Société a conclu une entente d'option avec une tierce partie visant l'acquisition de terrains et de bâtiments adjacents au projet Horne 5. Le prix d'acquisition totalise 5,4 millions de dollars, incluant un dépôt non remboursable de 0,1 million de dollars versé à la signature de cette entente d'option. La Société a exercé l'option le 5 juillet 2017 et a fait un deuxième versement de 2,6 millions de dollars. Le solde de 2,7 millions de dollars a été versé en décembre 2017.

Le 12 septembre 2017, la Société a conclu la signature d'un protocole d'entente (le « protocole ») avec la Commission scolaire de Rouyn-Noranda (la « Commission scolaire ») concernant l'acquisition du pavillon situé sur le site du projet Horne 5. Cette acquisition est l'une des étapes essentielles et préalables à la phase de dénoyage et de mise en valeur du projet Horne 5. Conformément au protocole, Falco est devenu le propriétaire du pavillon suivant l'achèvement du programme de relocalisation des activités actuelles du pavillon (le « programme de relocalisation »). Selon le programme de relocalisation, les activités en cours au pavillon ont été transférées au complexe La Source-Polymétier (le « complexe ») et Falco a financé et réalisé l'agrandissement du complexe pour accueillir ces activités. Falco a transféré le complexe à la Commission scolaire le 28 juin 2018, complétant ainsi le programme de relocalisation selon l'échéancier et le budget prévus (les coûts de relocalisation et de construction ont totalisé 22,5 millions de dollars). Falco n'a pas d'autres engagements vers la Commission scolaire.

Comme le complexe a été construit sur un terrain appartenant à la ville de Rouyn-Noranda (la « ville ») où des activités sportives et communautaires avaient lieu, Falco a conclu en décembre 2018 une entente avec la ville, qui a été modifiée en août 2019, pour financer et construire l'infrastructure nécessaire au déplacement de ces activités au plus tard le 1^{er} juin 2021 pour un montant maximal de 2,5 millions de dollars.

Équipement de dénoyage

Certains équipements à long délai de livraison pour l'usine de traitement des eaux et pour le système de pompage (l'« équipement de traitement des eaux ») ont été commandés, les coûts engagés totalisant 6,8 millions de dollars au 30 septembre 2019. L'équipement de traitement des eaux a été reçu au printemps et à l'été 2018 et aura une capacité de 600 mètres cubes par heure.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019

Ingénierie de détail

Falco a poursuivi l'ingénierie de détail et l'approvisionnement des dessins d'atelier des équipements en lien avec le projet Horne 5, les coûts engagés totalisant 4,7 millions de dollars au 30 septembre 2019. Les efforts actuels sont concentrés sur l'usine de traitement des eaux, la sous-station électrique et les installations de hissage.

Glencore Canada

En vertu d'une entente d'acquisition datée du 28 mars 2011 et assignée à la Société en septembre 2012 et compte tenu, entre autres, de nouvelles transactions entre la Société et Glencore Canada ainsi qu'entre Glencore Canada et BaseCore Metals LP (« BaseCore »), Glencore Canada demeure le propriétaire de l'option d'approvisionnement en vue d'acquérir la production du projet Horne 5 et BaseCore détient une redevance de 2 % NSR sur le projet Horne 5.

Les obligations de Falco envers Glencore Canada et BaseCore, y compris, respectivement, ce qui a trait à l'option d'approvisionnement et au droit de redevance, ainsi que le paiement de tout dommage causé par Falco à Glencore Canada sont garantis par des actes d'hypothèques pour un montant maximal de 100 millions de dollars (Glencore Canada) et de 45 millions de dollars (BaseCore).

Par ailleurs, le projet Horne 5 est adjacent aux opérations de Glencore Canada et la Société est contractuellement tenue d'obtenir des autorisations de temps à autre de Glencore Canada afin de réaliser certaines activités qui pourraient affecter ou avoir une incidence sur leurs opérations.

Coûts du projet Horne 5

Le 30 octobre 2017, la direction a déterminé que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du projet Horne 5 avaient été démontrées et, par conséquent, que la phase de développement du projet Horne 5 avait commencé. Ainsi, la Société a reclassé 37,5 millions de dollars des coûts capitalisés en actifs d'exploration et d'évaluation pour le projet Horne 5 aux immobilisations corporelles.

En plus de ces coûts en exploration et évaluation qui ont été reclassés, du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 30 septembre 2019, la Société a engagé un total cumulé de 72,3 millions de dollars relativement au projet Horne 5. La répartition de ces coûts est comme suit :

	Au	
	30 septembre 2019	30 juin 2019
	\$	\$
Équipement minier	17 870 703	17 870 703
Terrain et bâtiments	18 573 839	18 566 701
Construction en cours	33 837 003	33 703 998
Coûts d'emprunt capitalisés	1 984 807	1 115 576
Total	72 266 352	71 256 978

Équipement minier

La rubrique « Équipement minier » comprend les coûts engagés en vertu de l'entente de hissage et pour l'équipement de traitement des eaux, comme indiqué ci-dessus aux rubriques « *Construction des systèmes de hissage* » et « *Programme de dénoyage* ».

Terrain et bâtiments

La rubrique « Terrain et bâtiments » a compris les coûts engagés pour le programme de relocalisation, les ententes d'achat de terrain, et la construction du bâtiment abritant les treuils comme indiqué ci-dessus aux rubriques « *Ententes sur les droits de surface* » et « *Construction des systèmes de hissage* ».

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019

Construction en cours

Ces coûts comprennent la préparation par Falco de la documentation en lien avec l'EIE, la progression de la Société en ce qui a trait à l'ingénierie de détail, comme indiqué ci-dessus à la rubrique « *Ingénierie de détail* », en plus de la gestion des coûts liés aux activités de préconstruction du projet.

Activités d'exploration

La Société a engagé les dépenses suivantes sur ses actifs d'exploration et d'évaluation situés dans la région de Rouyn-Noranda :

	Trois mois terminés le 30 septembre 2019			Exercice terminé le 30 juin 2019
	Camp Central ⁽ⁱ⁾	Autres propriétés ⁽ⁱⁱ⁾	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	12 251 099	8 919 722	21 170 821	22 308 274
Rémunération	5 101	5 112	10 213	234 220
Forage et compilation de données	5 516	10 550	16 066	2 036 017
Géologie	-	20 671	20 671	229 345
Géophysique	16 335	16 335	32 670	338 964
Administration et autres	9 544	3 604	13 148	389 781
Total pour l'exercice	36 496	56 272	92 768	3 228 327
Crédits d'impôt remboursables pour l'exercice	(9 000)	(13 939)	(22 939)	16 745
Total pour l'exercice, net des crédits d'impôt	27 496	42 333	69 829	3 245 072
Radiations pour l'exercice ⁽ⁱⁱⁱ⁾	-	-	-	(4 382 525)
Solde à la fin de l'exercice	12 278 595	8 962 055	21 240 650	21 170 821

(i) Le Camp Central est situé au nord du projet Horne 5. Il couvre une superficie d'environ 289 kilomètres carrés et englobe plusieurs anciennes mines d'or et de métaux de base.

(ii) Y compris les propriétés du Camp Noranda.

(iii) Au cours l'exercice terminé le 30 juin 2019, la Société a radié 100 % des coûts capitalisés historiques se rapportant à des secteurs déterminés, soit parce que la Société ne prévoyait pas le renouvellement de ces claims, soit parce que la Société a décidé d'y cesser les activités d'exploration et d'évaluation, ou parce que le montant de la valeur comptable de l'actif excédait sa valeur recouvrable.

Durant la période de trois mois terminée le 30 septembre 2019, la Société a réalisé des travaux statutaires sur les claims miniers existants.

Mme Claude Pilote, ingénieure de projet sénior (géo., ing.), est la PQ qui a révisé et vérifié le contenu technique du présent rapport de gestion portant sur les travaux d'exploration.

Perspectives

Afin d'avancer le projet Horne 5, la Société doit obtenir toutes les approbations réglementaires requises et terminer les négociations afin d'obtenir les approbations des tierces parties, les permis, les droits de passage et les droits de surface requis tel que décrit dans l'étude de faisabilité dans le présent rapport de gestion. Par ailleurs, Falco doit obtenir du financement, ce qui pourrait se faire de différentes façons, incluant notamment la finalisation d'ententes de flux, l'émission de titres de créance ou de capitaux propres et la conclusion d'ententes de coentreprise pour un actif en particulier. Si des fonds ne sont pas disponibles à des conditions satisfaisantes pour la Société, certaines des activités planifiées pourraient être reportées et la Société pourrait se voir obligée de réévaluer ses plans et d'allouer la totalité de ses ressources de la façon jugée être dans le meilleur intérêt de la Société. Ceci pourrait occasionner une réduction substantielle de l'envergure des activités en cours et planifiées.

Le projet Horne 5

Comme discuté ci-dessus au section « *Échéancier du projet* », la direction s'attend à publier un calendrier prévisionnel mis à jour dès qu'elle aura acquis une compréhension plus complète des conditions générales potentielles relatives à certains de ces facteurs. De plus, Falco se concentrera sur les activités principales suivantes en vue de l'exécution du projet :

1. Avoir finalisé l'entente de garantie financière globale avec son voisin et convenu d'un plan de travail mutuellement satisfaisant pour la réalisation des activités de dénoyage;
2. Poursuivre les travaux environnementaux, de liaison communautaire et d'obtention des permis en vue d'obtenir l'acceptation du MELCC pour l'EIE d'ici la fin de l'année civile 2019. L'objectif de la Société est d'entreprendre le processus d'audiences publiques du BAPE (*Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*) sur le projet Horne 5 d'ici le premier trimestre de l'année civile 2020.

Activités d'exploration

Les objectifs de Falco pour 2020 en ce qui a trait à l'exploration seront de terminer les travaux statutaires et compléter la planification de futurs programmes d'exploration. La direction envisage de réaliser de futurs programmes d'exploration qui auront pour but d'accroître les ressources minérales du projet Horne 5 et ultimement de prolonger la durée de vie de la mine projetée.

Résultats d'exploitation

Falco a subi une perte nette de 1,1 million de dollars pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019 (« T1-2020 »), comparativement à une perte nette de 1,4 million de dollars pour les trois mois terminés le 30 septembre 2018 (« T1-2019 »).

La perte d'exploitation pour le T1-2020 a diminué de 0,5 million de dollars, totalisant 0,9 million de dollars pour la période. La diminution reflète principalement une réduction de la rémunération fondée sur des actions (0,2 million de dollars). De plus, au T1-2020, la Société a fourni des services à des tierces parties qui lui ont permis de récupérer 0,2 million de dollars en coûts.

La charge d'intérêt était légèrement plus élevée au T1-2020 en raison du solde de prêts plus élevés cumulant de l'intérêt durant la période (se référer aux sections intitulées « *L'entente de flux et le prêt de 2016* » et « *Prêts garantis* » ci-dessus pour de plus amples détails).

Les autres produits se rapportent à la comptabilisation de la prime différée sur les actions accréditives et totalisaient 0,5 million de dollars au T1-2019 (montant nul au T1-2020). La diminution entre les périodes est attribuable au fait que la Société a honoré ses engagements à l'égard des actions accréditives en décembre 2018.

Charge d'impôts sur le résultat différés

La Société avait déjà annoncé son intention de procéder au développement du projet Horne 5 si les résultats de l'étude de faisabilité recommandaient la construction d'une mine. Par conséquent, la Société est tenue de comptabiliser un passif d'impôts différés relativement à l'impôt minier provincial (Québec). La charge d'impôts sur le résultat différés pour le T1-2020 était nulle, comparativement à 0,4 million de dollars pour le T1-2019.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019

Liquidités et capitaux propres

Au 30 septembre 2019, la Société disposait d'un fonds de roulement négatif de 11,8 millions de dollars, comparativement à un fonds de roulement négatif de 10,7 millions de dollars au 30 juin 2019. La trésorerie s'élevait à 0,6 million de dollars au 30 septembre 2019, comparativement à 1,1 million de dollars au 30 juin 2019.

Comme la Société est en phase de développement pour le projet Horne 5, elle n'a enregistré aucun produit d'exploitation, ne dispose d'aucune source de flux de trésorerie d'exploitation, à l'exception de l'entente de flux, et n'a aucune garantie de financement supplémentaire pour le développement du projet Horne 5. Le fonds de roulement au 30 septembre 2019 ne sera pas suffisant pour honorer ses obligations, ses engagements et ses dépenses budgétées jusqu'au 30 septembre 2020.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités au-delà du 30 septembre 2020 et de financer ses activités de développement prévues au gisement Horne 5 dépend de la capacité de la direction à obtenir l'approbation des tierces parties et du financement supplémentaire dans l'avenir. Ce qui pourrait se faire de différentes façons, incluant, sans s'y limiter, réaliser les prochaines étapes de l'entente de flux, renégociation de la maturité du prêt garanti de 2019, l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, une convention de coentreprise afférente à un projet et/ou la monétisation de certains actifs non courants de la Société. La direction se tournera vers de telles sources de financement au besoin, et malgré le fait que la direction ait réussi à obtenir le financement nécessaire par le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à le faire dans l'avenir, ni que ces sources de financement ou ces initiatives seront à la portée de la Société ou qu'elles le seront à des conditions acceptables pour la Société. Si des fonds ne sont pas disponibles à des conditions satisfaisantes pour la Société, certaines des activités planifiées pourraient être reportées et la Société pourrait se voir obligée de réévaluer ses plans et d'allouer la totalité de ses ressources de la façon jugée être dans le meilleur intérêt de la Société par le conseil d'administration et la direction. Ceci pourrait occasionner une réduction substantielle de l'envergure des activités en cours et planifiées.

Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'exploitation au T1-2020 ont totalisé 1,1 million de dollars (1,6 million de dollars utilisés au T1-2019), et reflètent principalement la perte nette pour la période, qui a totalisé 1,1 million de dollars (perte nette de 1,4 million de dollars au T1-2019). De plus, les éléments hors caisse du fonds de roulement comme les comptes débiteurs, les charges payées d'avance et autres actifs, les comptes créditeurs et frais courus ont eu pour effet d'augmenter la trésorerie de 0,1 million de dollars au T1-2020 (diminution de la trésorerie de 0,5 million de dollars au T1-2019), en raison d'un délai entre la perception de la taxe de vente et les paiements aux fournisseurs.

Les flux de trésorerie générés dans le cadre des activités d'investissement au T1-2020 se sont élevés à 0,6 million de dollars (13,9 millions de dollars utilisés au T1-2019). Au T1-2020, la Société a reçu un montant de 0,9 million de dollars en crédits d'impôt remboursables (0,8 million de dollars au T1-2019), n'a pas investi dans ses actifs d'E&E (investissements de 3,5 millions de dollars au T1-2019), et a investi 0,3 million de dollars dans des immobilisations corporelles (11,2 millions de dollars au T1-2019). Ces investissements ont été alloués pour assurer l'avancement du projet Horne 5, comme décrit précédemment dans le présent rapport de gestion.

Les flux de trésorerie générés dans le cadre des activités de financement étaient nuls au T1-2020 (9,9 millions de dollars au T1-2019). Les entrées de trésorerie au T1-2019 se rapportent au prêt garanti, tel que décrit ci-dessus à la section « *Prêt garanti* », et à l'exercice de bons de souscription et d'options d'achat d'actions au cours de la période.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019

Information trimestrielle

L'information financière trimestrielle sélectionnée pour les huit derniers trimestres est présentée ci-dessous :

(pour les trois mois terminés le)	30 septembre 2019	30 juin 2019	31 mars 2019	31 décembre 2018
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	628 231	1 115 750	3 048 065	989 467
Fonds de roulement	(11 813 026)	(10 740 774)	(9 759 730)	(33 606 137)
Total de l'actif	136 102 795	136 105 221	141 075 870	137 160 397
Investissements dans les immobilisations corporelles	324 490	2 416 502	6 416 655	3 753 037
Investissements dans les actifs d'exploration et d'évaluation ⁽ⁱ⁾	1 723	368 537	2 420 062	515 695
Total des produits	-	-	-	-
Perte nette pour la période	1 073 821	4 895 715	992 708	1 626 302
Perte nette par action de base et diluée ⁽ⁱⁱ⁾	0,01	0,02	0,00	0,01

(pour les trois mois terminés le)	30 septembre 2018	30 juin 2018	31 mars 2018	31 décembre 2017
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	3 356 896	8 932 271	13 506 529	30 639 665
Fonds de roulement	(31 205 916)	(22 315 806)	(12 597 706)	9 135 552
Total de l'actif	141 464 106	137 843 049	126 404 178	122 003 251
Investissements dans les immobilisations corporelles	11 166 583	10 428 896	8 396 670	14 103 651
Investissements dans les actifs d'exploration et d'évaluation ⁽ⁱ⁾	3 514 305	1 491 252	5 206 743	6 076 488
Total des produits	-	-	-	-
Perte nette pour la période	1 407 533	1 641 928	1 891 736	1 770 953
Perte nette par action de base et diluée ⁽ⁱⁱ⁾	0,01	0,01	0,01	0,01

(i) Inclut les paiements d'options sur les propriétés, sur la base des règlements.

(ii) La perte nette par action est basée sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour chaque période de présentation de l'information, lequel peut varier d'un trimestre à l'autre. Ainsi, la somme des montants de perte nette trimestrielle par action pourrait ne pas être équivalente à la perte nette par action pour l'année en cours.

Du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018 et du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2019, les diminutions de la trésorerie et du fonds de roulement de la Société sont principalement le résultat des investissements constants de Falco dans les activités d'exploration et d'évaluation et les immobilisations corporelles, comme discuté ci-dessus à la section « *Activités d'exploration* » et à la rubrique « *Coûts du projet Horne 5* ».

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019, l'augmentation de la trésorerie, du fonds de roulement et du total de l'actif de la Société reflète les transactions de financement clôturées au cours de la période, lesquelles ont surpassé les investissements dans des activités d'exploration et d'évaluation et les investissements dans les immobilisations corporelles durant ces mêmes périodes.

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 juin 2019, l'augmentation de la perte est principalement attribuable à la radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation (4,4 millions de dollars) dans des secteurs déterminés, soit parce que la Société ne prévoyait pas le renouvellement de ces claims, soit parce que la Société a décidé d'y cesser les activités d'exploration et d'évaluation, ou parce que le montant de la valeur comptable de l'actif excédait sa valeur recouvrable.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019

Transactions entre parties liées

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (membres ou non de la direction) et certains membres de la haute direction de la Société. La rémunération versée ou payable aux principaux dirigeants pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019 et 2018 :

	2019	2018
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme du personnel ⁽¹⁾	383 242	398 192
Rémunération fondée sur des actions	232 192	343 884
	615 434	742 076

⁽¹⁾ Inclut les honoraires de consultation.

Les transactions et les soldes entre parties liées, qui ne sont pas divulgués ailleurs, sont résumés ci-dessous.

Durant le T1-2020, un montant de 0,4 million de dollars (0,4 million de dollars pour le T1-2019) a été facturé par Osisko pour des services professionnels et la location de bureaux. Un montant de 0,7 million de dollars est inclus dans les comptes créditeurs et frais courus au 30 septembre 2019 (0,2 million de dollars au 30 juin 2019).

Le 22 février 2019, la Société a contracté un prêt garanti auprès d'Osisko. Au 30 septembre 2019, la charge d'intérêt sur le prêt garanti s'élevait à 0,4 million de dollars (0,2 million de dollars au 30 juin 2019). La charge d'intérêt sur le prêt garanti au T1-2020 a totalisé 0,2 million de dollars (montant nul pour le T1-2019).

Au cours du T1-2020, la Société a fourni des services professionnels d'un montant total de 0,2 million de dollars à des sociétés associées à Osisko (montant nul pour T1-2019).

Gestion du capital

La structure du capital de la Société au 30 septembre 2019 se compose de capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires sous la forme de capital émis et de réserves de capitaux propres.

La Société gère sa structure de capital et y apporte des ajustements en fonction des fonds disponibles afin de financer l'acquisition, la mise en valeur, l'exploration et l'évaluation de propriétés minières. Le conseil n'établit pas de critères quantitatifs sur le rendement du capital pour sa gestion, mais se fie plutôt à l'expertise des dirigeants de la Société pour assurer le développement futur de l'entreprise. La Société n'est pas soumise à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur.

Les propriétés dans lesquelles la Société détient présentement des intérêts sont à l'étape de mise en valeur et l'exploration et de l'évaluation, de telle sorte que la Société dépend de sources de financement externes pour la poursuite de ses activités. Pour être en mesure de réaliser les activités de mise en valeur et d'exploration et d'évaluation prévues et s'acquitter de ses frais administratifs, la Société utilisera son fonds de roulement existant et amassera de nouvelles sommes de financement au besoin. La Société continuera d'évaluer de nouvelles propriétés et cherchera à acquérir des intérêts dans d'autres propriétés si elle juge que ces dernières présentent suffisamment de potentiel géologique et économique et si elle dispose de ressources financières adéquates pour le faire.

La direction révisé son approche en matière de gestion du capital sur une base continue et est d'avis que cette approche est raisonnable, compte tenu de la taille de la Société. Il n'y avait eu aucun changement significatif dans les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital au 30 septembre 2019.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019

Obligations contractuelles et engagements

Comme indiqué précédemment à la rubrique « *Systèmes de hissage* », la Société a conclu une entente de hissage. L'entente de hissage est maintenant estimée à environ 28,9 millions de dollars, dont 7,8 millions de dollars étaient engagés au 30 septembre 2019, et peut être résiliée en tout temps, sous réserve du paiement des travaux approuvés et exécutés par le fournisseur à la date de résiliation.

Comme indiqué précédemment à la rubrique « *Ententes sur les droits de surface* », Falco a conclu une entente avec la ville de Rouyn-Noranda pour financer et construire des installations en 2019 et en 2020 pour un montant maximal de 2,5 millions de dollars.

Arrangements hors bilan

En date du 13 novembre 2019, la Société n'avait aucun arrangement hors bilan.

Données sur les actions en circulation

En date du 13 novembre 2019, la Société a 207 878 736 actions ordinaires émises et en circulation, 12 479 245 options d'achat d'actions en circulation et 6 402 222 bons de souscription en circulation.

Facteurs de risque

Un placement dans les actions ordinaires de la Société est assujéti à de nombreux risques et incertitudes. Un investisseur devrait porter une attention particulière aux risques décrits dans le rapport de gestion et aux autres renseignements déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières (www.sedar.com), avant d'investir dans des actions ordinaires de la Société. Si un ou plusieurs risques décrits se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société et les investisseurs pourraient perdre une proportion importante de leur investissement.

Les facteurs de risque suivants pourraient ne pas constituer la liste définitive de tous les facteurs de risque liés à un investissement dans Falco ou liés à l'entreprise et aux activités de Falco.

Risques reliés aux activités minières

Les activités minières sont et seront exposées à tous les dangers et risques indirectement reliés à l'exploration, au développement et à la production de ressources et de réserves minérales, y compris des formations géologiques inhabituelles ou imprévues et d'autres conditions comme des pressions dans les formations rocheuses, des incendies, des pannes de courant, des inondations, des explosions, des effondrements, des glissements de terrain et la difficulté d'obtenir la machinerie, l'équipement ou la main-d'œuvre qui sont appropriés, de tels risques pouvant entraîner des arrêts de travail, des dommages matériels et des dommages possibles à l'environnement qui, malgré une évaluation rigoureuse, l'expérience et le savoir, ne peuvent être éliminés ou atténués adéquatement. Falco peut également être tenue responsable de la pollution, d'effondrements ou de dangers contre lesquels elle ne peut souscrire d'assurance ou choisit de ne pas en souscrire. Le paiement de ces dommages non assurés peut avoir un effet néfaste important sur la situation financière de Falco.

D'importantes dépenses sont nécessaires pour concevoir des procédés métallurgiques et construire sur un site donné des installations d'exploitation et de traitement. La viabilité commerciale d'un gisement minéral dépend d'un certain nombre de facteurs comme les caractéristiques du gisement, sa dimension, sa teneur et sa proximité des infrastructures; les prix des métaux, qui sont hautement volatiles; la réglementation gouvernementale, y compris celle référant aux prix, aux impôts, aux redevances, au régime foncier, à l'utilisation du territoire, à la production autorisée, à l'importation et à l'exportation de minéraux et à la protection de l'environnement.

De plus, le projet Horne 5 de Falco est situé à proximité d'une fonderie importante détenue par une tierce partie et est lié par contrat à obtenir des autorisations de temps à autre auprès de cette tierce partie pour réaliser certaines activités qui pourraient affecter ou avoir une incidence sur le fonctionnement de la fonderie; ces autorisations pourraient engendrer des délais additionnels et, si elles sont accordées, pourraient inclure, sans s'y limiter, des mesures d'atténuation, des risques et une indemnisation complète en faveur de cette tierce partie.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019

Conjoncture de l'industrie

L'exploration et le développement de gisements minéraux comportent des risques importants, et bien que les gains puissent être considérables si un gisement minéral est découvert, peu de propriétés explorées deviendront éventuellement des mines productives. Toutes les propriétés de Falco sont à l'étape de mise en valeur ou d'exploration et Falco n'a actuellement aucune propriété en exploitation. Son succès éventuel dépendra de sa capacité de générer des revenus à partir d'une propriété en exploitation.

La découverte de gisements minéraux dépend d'un certain nombre de facteurs, y compris la qualification professionnelle du personnel responsable de l'exploration. La viabilité commerciale d'un gisement minéral dépend d'un certain nombre de facteurs comme les caractéristiques du gisement, sa dimension, sa teneur et sa proximité des infrastructures; les prix des métaux, qui sont hautement volatiles; la réglementation gouvernementale, y compris celle référant aux prix, aux impôts, aux redevances, au régime foncier, à l'utilisation du territoire, à la production autorisée, à l'importation et à l'exportation de minéraux et à la protection de l'environnement. Dans le cas où Falco désirerait exploiter commercialement une de ses propriétés, l'effet réel de ces facteurs ne peut être prédit avec exactitude, mais une combinaison de ces facteurs peut faire en sorte que Falco n'obtienne pas un rendement adéquat sur le capital investi. Les activités de Falco seront assujetties à tous les risques et à tous les dangers liés normalement à l'exploration et au développement de gisements minéraux. Les activités minières comportent généralement un haut niveau de risque, y compris des formations géologiques inhabituelles ou imprévues.

À l'exception du projet Horne 5, pour lequel une mise à jour de l'estimation des ressources minérales a été publiée dans le cadre de l'étude de faisabilité déposée le 30 octobre 2017, il n'existe aucune garantie que des quantités suffisantes de minéraux seront découvertes ou que d'autres propriétés de Falco atteindront l'étape de la production commerciale. Le développement des réserves minérales de Horne 5 reste subordonné, entre autres, à l'obtention d'un financement adéquat dans des conditions acceptables par Falco.

Questions de réglementation

Les activités de Falco sont assujetties à la réglementation et à la législation des autorités gouvernementales. Ces activités peuvent être touchées à des degrés divers par les règlements gouvernementaux régissant la prospection et le développement, le contrôle des prix, les impôts, les normes du travail et la santé au travail, l'expropriation, la sécurité minière et autres sujets. L'exploration et la mise en marché sont assujetties aux différentes lois et aux différents règlements fédéraux, provinciaux ou locaux en matière de protection de l'environnement. Ces lois imposent des normes élevées à l'industrie minière relativement au contrôle du déversement des eaux usées et à la divulgation des résultats de ce contrôle aux organismes de réglementation, à la réduction et à l'élimination de certains effets des activités minières dans le sol, l'eau et l'air, à la réhabilitation progressive des propriétés minières, à la gestion des matières et des matériaux dangereux et à la réduction du risque d'accident au travail.

Le défaut de respecter les lois et règlements applicables peut entraîner des amendes ou des pénalités civiles ou pénales ou des mesures coercitives, notamment les ordonnances rendues par les autorités de réglementation ou judiciaires qui interdisent ou réduisent les activités ou imposent des mesures correctrices, l'installation d'équipements supplémentaires ou des mesures de redressement, dont chacune pourrait entraîner des dépenses importantes. Falco peut également être tenue de compenser des parties privées pour la perte ou les dommages subis en raison d'un manquement aux lois, aux règlements ou aux exigences en matière de permis. Il se peut également que les lois et règlements futurs ou une application plus rigoureuse des lois et des règlements actuels par les autorités gouvernementales puissent occasionner des frais et des dépenses en immobilisations ou imposer des restrictions aux activités de Falco ou la suspension de celles-ci et des retards dans l'exploration des propriétés.

Les modifications aux lois, règlements et permis actuels régissant l'exploitation et les activités des sociétés minières, ou une application plus rigoureuse de ceux-ci, pourraient avoir une incidence négative importante sur Falco et occasionner une augmentation des dépenses en immobilisations ou des coûts de production ou une réduction des niveaux de production aux propriétés productrices ou encore la fermeture ou des retards dans le développement de nouvelles propriétés minières.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019

Permis et autorisations

Les activités de Falco nécessitent des permis de différentes autorités gouvernementales. Falco est d'avis qu'elle détient tous les permis requis pour les activités qu'elle poursuit actuellement, conformément aux lois et règlements pertinents, ou qu'elle est en voie de les obtenir. Ces permis sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la réglementation et de diverses conditions d'exploitation. Il n'existe aucune garantie que Falco sera en mesure d'obtenir tous les permis nécessaires pour poursuivre ses activités minières, construire des mines ou des installations de traitement et entreprendre l'exploitation de n'importe laquelle de ses propriétés d'exploration. De plus, si Falco entreprend l'exploitation de n'importe quelle propriété d'exploration, elle devra obtenir les permis requis et s'y conformer, lesquels peuvent comprendre des conditions particulières en matière de procédures opérationnelles, d'utilisation de l'eau, du dépôt de différents matériaux sur le sol ou leur rejet dans l'air ou l'eau, de l'élimination des résidus, des déversements, des études environnementales, de plans de fermeture et de restauration et des garanties financières. Il n'existe aucune garantie que Falco sera en mesure d'obtenir ces permis ni qu'elle sera en mesure de se conformer à n'importe laquelle de leurs exigences.

Titres de propriété

En vertu de l'entente entre Falco et une tierce partie, Falco détient certains droits sur les minéraux et les titres de certains titres miniers, notamment des droits sur les minéraux situés sous le niveau des 200 mètres de la surface de la concession minière CM-156PTB où le gisement Horne 5 est situé. Falco détient aussi certains droits de surface entourant le puits Quémont n° 2 situé sur la concession minière CM-243. Selon les termes de l'entente, la propriété des concessions minières demeure celle de la tierce partie. Afin d'accéder au projet Horne 5, la Société doit obtenir une ou plusieurs autorisations de tierces parties, celles-ci ne devant pas être refusées sans motif valable, mais qui sont assujetties à des conditions que la tierce partie peut imposer à sa seule discrétion. Ces conditions peuvent inclure la prestation d'une garantie de performance ou d'une autre garantie à la tierce partie, et le dédommagement de la tierce partie par la Société. L'entente avec la tierce partie stipule, entre autres, que l'autorisation doit être assujettie à des conditions raisonnables, incluant, entre autres, que les activités au projet Horne 5 seront subordonnées par l'usage actuel en surface, et assujetties à un usage prioritaire, tel que déterminé à la seule discrétion de la tierce partie, devant les activités de la Société. Toute autorisation doit fournir, entre autres, l'accès et le droit d'utiliser l'infrastructure détenue par la tierce partie, incluant le puits Quémont n° 2 et certaines infrastructures souterraines spécifiques des anciennes mines Quémont et Horne. De plus, Falco devra également acquérir certains droits de passage, ou d'autres droits de surface, dans le but de construire et d'installer les pipelines qui transporteront les résidus vers l'IGR située à environ 11 km de la ville de Rouyn-Noranda. Bien que la Société croit qu'elle sera en mesure d'obtenir les autorisations de la tierce partie dans les délais et qu'elle pourra faire l'acquisition des droits de passage requis et des autres droits de surface, il ne peut y avoir aucune garantie qu'une autorisation, un droit de passage ou un droit de surface seront octroyés, et, s'ils le sont, qu'ils soient octroyés selon des termes acceptables pour la Société et dans des délais raisonnables et tout retard peut également avoir un impact négatif sur la cédule du projet. Bien que Falco croit qu'elle ait pris des mesures raisonnables afin d'assurer la propriété de ses actifs, il n'existe aucune garantie que la propriété de tout actif ne soit pas contestée ou remise en question.

Les fusions, acquisitions et coentreprises pourraient comporter des risques

Falco peut évaluer de temps à autre des occasions de fusionner ou d'acquérir des éléments d'actif et des entreprises seule ou en partenariat ou de mener tout autre type de transaction. Le paysage global a changé et il existe des risques liés à de telles transactions découlant des responsabilités et des évaluations qui viennent avec les échéanciers serrés pour clore ces transactions dans un milieu où la concurrence est accrue. Il existe également un risque que le processus de révision et d'examen puisse être inadéquat et entraîner des conséquences négatives importantes. Ces transactions peuvent être de taille considérable, modifier l'ampleur des activités de Falco et l'exposer à de nouveaux risques géographiques, politiques, opérationnels, financiers et géologiques. La capacité de Falco de repérer des partenaires valables, de conclure une transaction selon des modalités acceptables et de réussir à intégrer les activités commerciales conditionnera le succès qu'obtiendra Falco. Toute transaction serait assortie de risques, comme la difficulté d'assimiler les activités commerciales et le personnel, l'interruption éventuelle des activités courantes de Falco, l'incapacité de la direction à maximiser la situation financière et stratégique de Falco, le maintien de l'uniformité des normes, des contrôles, des procédures et des politiques, l'affaiblissement des relations avec les employés, les clients et les entrepreneurs en raison de l'intégration d'un nouveau personnel de direction, la dilution des avoirs des actionnaires existants de Falco ou des participations de Falco dans ses actifs ou la décision d'attribuer des bénéfices ou d'autres participations à un coentrepreneur et les éventuels passifs inconnus. Il n'y a aucune certitude que Falco réussira à surmonter ces risques ou les autres problèmes qui surviennent dans le cadre de telles ou de coentreprises. Les actionnaires pourraient ne pas avoir le droit d'évaluer le bienfondé ou le risque d'une future transaction ou coentreprise dans laquelle Falco aurait décidé de s'engager, sauf si les lois et règlements applicables l'exigent.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019

Revendication territoriale

En date du présent rapport de gestion, aucune des propriétés dans lesquelles Falco a des intérêts n'est assujettie à une revendication territoriale par les Autochtones. Toutefois, rien ne garantit que cette situation soit la même dans le futur.

Concurrence

Les activités de Falco sont axées sur l'exploration, l'évaluation et le développement de gisements minéraux. Il n'y a aucune assurance que les dépenses qui seront engagées par Falco résulteront en la découverte de quantités suffisantes de minéraux pour en justifier l'exploitation commerciale. La compétition est grande au sein de l'industrie quant à la découverte et à l'acquisition de propriétés ayant un potentiel commercial. Lors de possibilités de participation dans des projets prometteurs, Falco sera en concurrence avec d'autres parties, dont plusieurs disposent de ressources financières plus importantes que les siennes. En cas de réussite des efforts en exploration, d'importants investissements en capital sont requis pour atteindre la production commerciale; cependant, il se pourrait que Falco ne puisse amasser les fonds nécessaires pour de tels investissements en capital.

Falco pourrait éprouver des difficultés à attirer et à retenir des gestionnaires compétents pouvant contribuer à la croissance de son entreprise, ce qui pourrait nuire de manière importante à l'entreprise et à la situation financière de Falco.

Falco est dépendante de certains membres de la direction, en particulier son président et chef de la direction. La perte de ses services pourrait avoir une incidence défavorable sur Falco.

Falco est dépendante des services des principaux dirigeants et d'autres employés hautement qualifiés qui œuvrent au développement des objectifs de la Société ainsi qu'à la recherche de nouvelles occasions de croissance et de financement. La perte de ces personnes ou l'incapacité d'attirer et de retenir d'autres employés hautement qualifiés dont elle a besoin pour mener à bien ses activités pourrait nuire de manière importante à l'entreprise et à la situation financière de Falco. En outre, bien que certains des dirigeants et administrateurs de Falco possèdent une expérience dans le domaine de l'exploration de propriétés minières productrices, Falco continue de dépendre dans une large mesure d'entrepreneurs et de tiers dans le cadre de ses activités d'exploration et de développement. Rien ne garantit que ces entrepreneurs et ces tiers seront disponibles pour réaliser des activités pour le compte de Falco ou qu'ils le seront selon des modalités acceptables sur le plan commercial.

Conflits d'intérêts

Certains administrateurs et dirigeants de Falco agissent à titre d'administrateurs et de dirigeants d'autres sociétés engagées dans des activités d'exploration et de développement de ressources naturelles. De telles associations pourraient donner lieu à des conflits d'intérêts. Toute décision prise par ces administrateurs et dirigeants impliquant la Société sera conforme à leurs devoirs et obligations de transiger de façon équitable et de bonne foi avec Falco et ces autres sociétés. De plus, ces administrateurs et dirigeants déclareront leur intérêt et s'abstiendront de voter sur toute question qui pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts.

Mise en marché

La mise en marché des minéraux dépend de nombreux facteurs indépendants de la volonté de Falco. Ces facteurs comprennent les fluctuations du marché et la réglementation des gouvernements relativement aux prix, aux impôts, aux redevances, aux productions autorisées, aux importations et aux exportations, en outre l'option de Glencore Canada d'approvisionnement visant l'achat de la production issue du projet Horne 5. L'effet de ces facteurs ne peut être évalué de façon précise.

Risques non assurés

Falco pourrait être tenue responsable de certains événements, y compris la pollution environnementale, des effondrements ou d'autres dangers contre lesquels elle ne pourrait être assurée ou contre lesquels elle pourrait choisir de ne pas s'assurer, étant donné le coût élevé des primes ou pour d'autres raisons. Le paiement de sommes à cet égard pourrait entraîner la perte des éléments d'actif de Falco.

L'estimation des ressources minérales et des réserves minérales a une part d'incertitude

Les données en matière des ressources minérales et des réserves minérales ne sont que des estimations. Ces estimations constituent l'expression de jugements fondés sur les connaissances, l'expérience minière, l'analyse des résultats du forage et les normes du secteur. Même si Falco croit que les estimations des ressources minérales et des réserves minérales, selon le cas, des propriétés dans lesquelles elle détient une participation directe constituent les meilleures estimations établies, l'estimation des ressources minérales et des réserves minérales est un processus subjectif et l'exactitude de l'estimation de ressources minérales et de réserves minérales est fonction de la quantité et de la qualité des données disponibles, de l'exactitude des calculs statistiques et des hypothèses utilisées ainsi que de l'interprétation donnée à des renseignements techniques et géologiques. Toute estimation de ressources minérales et de réserves minérales comporte une grande part d'incertitude; les gisements réels et la viabilité économique d'un gisement peuvent être très différents des estimations. Les ressources et les réserves minérales estimées peuvent devoir être révisées en fonction des fluctuations du prix de l'or ou d'autres minéraux, de nouvelles activités d'exploration et de développement et de la production réelle. Ceci pourrait avoir une incidence néfaste considérable sur les estimations du volume ou de la teneur de la minéralisation, les taux de récupération estimés ou d'autres facteurs importants qui influencent ces estimations. En outre, les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et rien ne garantit qu'une estimation de ressources minérales soit en fin de compte reclassée dans la catégorie des réserves minérales prouvées ou probables. La viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée.

Les activités de Falco sont assujetties à des risques financiers et les nouveaux financements peuvent être cause de dilution ou vente partielle d'actifs

Les activités de Falco sont assujetties à des risques financiers. En date du présent rapport de gestion, Falco n'a aucun projet en production ni aucune source de revenus. La capacité de Falco d'explorer et de découvrir des projets économiquement rentables et de les mettre en valeur jusqu'à la production est grandement dépendante de sa capacité à obtenir des capitaux propres et des emprunts sur les marchés financiers. Tout projet que Falco développe requiert d'importantes dépenses en immobilisations. Pour obtenir un tel financement, Falco peut vendre des titres additionnels, y compris, sans s'y restreindre, des actions de Falco, parfois sous forme de titres convertibles, qui auraient pour effet une dilution substantielle de la participation dans les capitaux propres des actionnaires de Falco. Falco peut également vendre une partie de sa participation dans un actif afin de lever des capitaux. Rien ne garantit que Falco soit en mesure de réunir les fonds requis pour poursuivre ses programmes d'exploration et financer le développement de n'importe quel gisement susceptible d'être rentable qui a été défini selon des conditions acceptables dans le futur, ni même que ces fonds seront disponibles. L'incapacité d'obtenir le financement nécessaire pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la stratégie de croissance, les résultats d'exploitation, la situation financière de Falco et l'échéancier du projet.

Facteurs économiques liés au développement de propriétés minières

L'exploration et le développement de biens miniers sont spéculatifs et comportent un degré élevé de risque. Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gisement, très peu de propriétés explorées sont exploitables sur le plan commercial et deviendront éventuellement des mines productrices. Il n'y a aucune certitude qu'une des propriétés d'exploration sera exploitable sur le plan commercial.

Si des ressources minérales existent, des dépenses en immobilisations substantielles seront indispensables pour confirmer l'existence de réserves minérales suffisantes à l'exploitation commerciale d'une mine et pour obtenir les approbations environnementales et les permis nécessaires pour entreprendre l'exploitation commerciale. La décision quant à la question de savoir si une propriété contient ou non un gisement minéral exploitable sur le plan commercial et devrait entrer en production dépendra des résultats des programmes d'exploration ou des études de faisabilité, ainsi que des recommandations formulées par des ingénieurs ou des géologues dûment qualifiés, ce qui requiert des dépenses considérables. Cette décision suppose l'examen et l'évaluation de nombreux facteurs importants, notamment, sans s'y limiter : a) les coûts pour amener une mine à l'étape de la production, y compris les travaux d'exploration et de développement, la préparation d'études de faisabilité de la production et la construction d'installations de production; b) l'accès au financement et les coûts de financement; c) les coûts de production continus; d) les prix des métaux; e) les règlements et contraintes en matière de conformité environnementale (y compris les obligations environnementales liées à d'anciennes activités d'exploration); et f) le climat politique ou la réglementation et le contrôle des gouvernements. Les projets de développement sont également assujettis à la réalisation d'études techniques tirant des conclusions positives, la délivrance par les gouvernements des permis nécessaires et l'accès à un financement adéquat. Les projets de développement n'ont aucun antécédent d'exploitation sur lequel fonder les estimations des flux de trésorerie futurs.

Facteurs indépendants de la volonté de Falco

La rentabilité potentielle des propriétés minières dépend de plusieurs facteurs qui sont indépendants de la volonté de Falco. Par exemple, les prix mondiaux et les marchés des minéraux sont imprévisibles, hautement volatils, peuvent éventuellement faire l'objet de mesures d'établissement, de stabilisation et de contrôle par un gouvernement et sont sensibles aux changements qui surviennent dans les contextes national, international, politique, social et économique. Le taux de récupération des minéraux dans le minerai exploité (en supposant que l'existence de ces dépôts miniers soit reconnue) peut varier de celui qui est constaté lors des tests et une diminution du taux de récupération aura des répercussions négatives sur la rentabilité et possiblement sur la viabilité économique d'une propriété. La rentabilité est également tributaire des frais d'exploitation, y compris les coûts de la main-d'œuvre, de l'équipement, de l'électricité, de la conformité environnementale et d'autres intrants de production. Ces coûts sont indépendants de la volonté de Falco qui ne peut prévoir la façon dont ils fluctuent, et ces fluctuations auront des répercussions sur la rentabilité, sinon l'élimineront purement et simplement. En outre, en raison de l'incertitude économique mondiale, l'accès à des fonds pour l'exploration et le développement et les coûts qui y sont associés ainsi que d'autres coûts sont de plus en plus difficiles à prévoir, voire impossibles. Ces changements et événements peuvent avoir une incidence importante sur la performance financière de Falco et ils peuvent également avoir un impact négatif sur l'échéancier du projet.

Falco pourrait être tenue responsable ou subir des pertes à l'égard de certains risques et dangers contre lesquels elle n'a pas souscrit d'assurance ou ne peut souscrire d'assurance pour des raisons économiques

Le domaine minier est capitalistique et assujéti à de nombreux risques et dangers, notamment la pollution environnementale, les accidents ou les déversements, les accidents de travail ou de transport, les conflits de travail, les changements apportés au cadre réglementaire, les phénomènes naturels (les conditions météorologiques difficiles, les tremblements de terre, l'écroulement d'une paroi et les effondrements) et des conditions géologiques inhabituelles ou inattendues. Ces risques et dangers pourraient avoir une incidence sur les activités de Falco. Par conséquent, plusieurs des risques et dangers susmentionnés pourraient endommager ou détruire les propriétés minières de Falco ou de futures installations de traitement; causer des blessures personnelles ou le décès; une atteinte à l'environnement; des retards dans les activités d'exploration et de développement ou l'interruption ou la cessation de celles-ci; un retard ou une incapacité à obtenir les approbations nécessaires des autorités de réglementation; des coûts, des pertes financières et d'éventuelles obligations légales ainsi qu'une réaction adverse des autorités publiques. Falco pourrait être tenue responsable ou subir une perte relativement à certains risques et dangers contre lesquels elle n'a pas souscrit d'assurance ou ne peut en souscrire ou qu'elle peut raisonnablement choisir de ne pas souscrire pour des raisons économiques. Cette absence de couverture d'assurance pourrait occasionner des préjudices économiques importants à Falco.

Risques et dangers à l'environnement

Falco est assujéti à la réglementation environnementale sur les divers territoires où celle-ci évolue. Ces mesures réglementaires disposent, entre autres, du respect de normes de qualité de l'air et de l'eau et de la remise en état du territoire. Elles établissent aussi des limites relativement au transport, à l'entreposage et à l'élimination des déchets solides et dangereux. Les lois environnementales évoluent vers un resserrement des normes et de leur mise en application, vers une augmentation des amendes en cas d'infraction, vers davantage de rigueur dans les évaluations environnementales des projets envisagés et vers un accroissement du degré de responsabilité pour les entreprises et leurs dirigeants, leurs administrateurs et leurs employés. Rien ne garantit que les changements qui seront apportés à la réglementation environnementale n'auront pas, le cas échéant, des effets défavorables sur les activités de Falco. Des risques environnementaux peuvent être présents sur les propriétés sans que Falco en ait actuellement connaissance, ceux-ci ayant pu être causés par les anciens propriétaires ou exploitants. Les coûts liés à la remise en état sont incertains et les estimations des dépenses prévues par la direction peuvent différer des dépenses réelles nécessaires.

Fluctuation du cours des actions de Falco

Le cours des actions de Falco est touché par de nombreuses variables qui ne sont pas directement liées au rendement de l'entreprise de Falco, notamment la vigueur de l'économie en général, la disponibilité et l'attrait d'autres placements et l'ampleur du marché public pour la négociation des actions. Il n'est pas possible de prévoir l'incidence future qu'auront ces facteurs et d'autres facteurs sur le cours des actions de Falco et peut entraîner une baisse de la valeur des actifs, pouvant entraîner des pertes de valeur.

Risques financiers

Les activités de la Société font en sorte que la Société est exposée à différents risques financiers : les risques de marché (incluant le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidités. Le programme global de gestion du risque de la Société est axé sur le caractère imprévisible des marchés financiers et cherche à minimiser les possibilités d'effets négatifs sur le rendement de la Société.

Une description des risques financiers est présentée dans les états financiers, déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

Contrôles de divulgation de l'information à l'interne

En novembre 2007, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont exempté les émetteurs inscrits au TSX-V, comme la Société, de la certification des contrôles et des procédures de divulgation de l'information ainsi que des contrôles internes de communication de l'information financière à compter du 31 décembre 2007 et par après. La Société est tenue de déposer les certificats de base. La Société ne fait aucune évaluation quant à l'établissement et au maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information au sens du Règlement 52-109.

Base d'établissement des états financiers

Les états financiers ont été établis conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB et qui sont applicables pour l'établissement d'états financiers intermédiaires, notamment la norme IAS (« *International Accounting Standard* ») 34, *Information financière intermédiaire*. Les états financiers devraient être lus en parallèle avec les états financiers annuels, lesquels ont été établis conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB.

Les conventions comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les états financiers sont conformes à ceux employées par la Société pour les états financiers annuels, sauf ce qui suit :

IFRS 16, Contrats de location

Au 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté IFRS 16 de manière rétrospective sans retraitement des périodes comparatives conformément aux dispositions transitoires de IFRS 16. IFRS 16 décrit les principes régissant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation des contrats de location pour les deux parties à un contrat, soit le client (« locataire ») et le fournisseur (le « bailleur »). L'IFRS 16 remplace l'IAS 17 – *Contrats de location* et les interprétations s'y rapportant. Sauf dans certains cas très précis, tous les contrats de location font en sorte que le locataire obtient le droit d'utiliser un actif dès le début du contrat de location et, si les paiements de location sont échelonnés dans le temps, obtient aussi du financement. Par conséquent, l'IFRS 16 élimine la classification des contrats de location soit en contrats de location simples ou en contrats de location-financement, telle que requise par l'IAS 17 et la remplace plutôt par un seul modèle comptable pour les locataires. En appliquant ce modèle, le locataire doit comptabiliser :

- (i) des actifs et des passifs pour tous les contrats de location avec un terme de plus de 12 mois, à moins que l'actif sous-jacent ne soit de faible valeur ; et
- (ii) l'amortissement des actifs en location séparément de sa part des passifs en location à l'état des résultats.

L'adoption de l'IFRS 16 n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers en date du 1^{er} janvier 2019.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers le 13 novembre 2019. Les conventions comptables significatives de Falco ainsi que les normes comptables émises mais pas encore en vigueur sont décrites en détail dans les notes aux états financiers annuels, déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

Estimations et jugements comptables critiques

Les estimations et les hypothèses sont réévaluées en continu et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés être raisonnables dans les circonstances. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les jugements critiques dans l'application des conventions comptables de la Société sont détaillés dans les états financiers annuels, déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

Instruments financiers

Tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les cours du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme le modèle d'évaluation des prix de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation. L'évaluation au cours des périodes subséquentes dépend de la classification de l'instrument financier.

Une description des instruments financiers et de leur juste valeur est présentée dans les états financiers, déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels concernant la Société ont été déposés et sont disponibles sur SEDAR, au www.sedar.com.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

À l'exception des énoncés de faits historiques dans les présentes, certains renseignements dans le rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs concernant les activités, les opérations, les plans, la performance financière et la situation financière de Falco. Il est souvent possible, mais pas toujours, de reconnaître les renseignements prospectifs par l'usage de mots comme « planifie », « s'attend », « cherche », « peut », « devrait », « pourrait », « sera », « budget », « prévu », « estimation », « prévision », « a l'intention de », « anticipe », « croit » ou des variantes de ces mots et de ces expressions, y compris leur forme négative, selon lesquels certaines mesures, certains événements ou certains résultats peuvent, pourraient ou devraient se produire, être pris ou se réaliser. Ces énoncés prospectifs sont faits en date du rapport de gestion.

Ces énoncés prospectifs comprennent notamment des énoncés portant sur les objectifs de Falco pour les années à venir, ses buts à moyen et long terme et ses stratégies pour atteindre ces buts et objectifs, ainsi que des énoncés portant sur ses avis, ses plans, ses objectifs, ses attentes, ses anticipations, ses estimations et ses intentions. Bien que la direction considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction des renseignements dont elle dispose actuellement, elles pourraient néanmoins s'avérer inexactes.

Les énoncés prospectifs impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs, connus ou inconnus, qui pourraient faire en sorte que les plans, les résultats, la performance ou les réalisations de Falco soient en réalité sensiblement différents des plans, des résultats, de la performance et des réalisations qui ont été exprimés ou suggérés par de tels énoncés prospectifs.

Ces facteurs comprennent notamment : a) les ressources minérales et les cibles d'exploration; b) l'incapacité de réaliser les projets en développement, les expansions prévues ou d'autres projets dans les délais anticipés; c) la quantité de production future sur toute période de temps; d) la valeur actualisée nette et le taux de rendement interne; e) les hypothèses portant sur la teneur récupérée, la récupération moyenne de minerai, la dilution interne, la dilution minière et les autres paramètres miniers décrits dans l'étude de faisabilité; f) les hypothèses portant sur les revenus bruts, les flux de trésorerie d'exploitation et les autres paramètres de rendement décrits dans l'étude de faisabilité; g) le potentiel d'expansion de la mine et la durée de vie prévue de la mine; h) les délais prévus pour l'obtention des permis, des approbations réglementaires et des approbations requis des tierces parties; i) les délais prévus pour la construction de la mine; j) les délais prévus pour terminer la construction, démarrer les activités minières et la production commerciale et les obligations financières et les coûts engagés en lien avec ces activités de développement minier; k) les futurs plans d'exploration; l) les sources de financement pour répondre aux besoins anticipés et les conditions qui s'y rattachent; m) les liquidités disponibles, les coûts des transactions et les dépenses

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019

administratives réels par rapport à ceux anticipés; n) des risques reliés à des partenariats ou à d'autres activités conjointes; o) les résultats réels des travaux d'exploration; p) des variations dans les ressources minérales, la production minérale, les teneurs ou les taux de récupération ainsi que des variations dans les efforts d'optimisation et les ventes; q) les risques non assurés; r) l'évolution de la réglementation; s) les vices de titres; t) la disponibilité ou l'intégration du personnel, du matériel et de l'équipement; u) le rendement des installations, de l'équipement et des procédés par rapport aux spécifications et aux attentes; v) des impacts environnementaux imprévus sur les activités; w) les prix courants; x) des fluctuations du prix de l'or, de l'argent ou de tout autre métal et du taux de change; y) des risques liés à la production, à la construction et à la technologie; z) les investissements requis et les risques d'exploitation associés aux opérations ou à l'élargissement des opérations; aa) une incertitude concernant la production future et les liquidités; bb) des changements défavorables des conditions du marché, des conditions politiques, des conditions économiques générales ou des changements défavorables des lois et des règlements de même nature; cc) des changements dans les paramètres du projet; dd) la possibilité de dépassement des coûts et dépenses d'un projet ou des coûts et dépenses non prévus; ee) des accidents, des conflits de travail, des protestations de la collectivité et des parties intéressées et d'autres risques inhérents au secteur minier; ff) un bris à l'usine, un bris d'équipement ou une défaillance des processus empêchant le fonctionnement normal planifié; gg) le taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien; hh) la disponibilité des fonds à des conditions satisfaisantes pour la Société; ii) un risque de vice caché d'un titre de propriété ou d'une autre opposition; jj) des facteurs discutés dans la section « *Facteurs de risques* »; et kk) les risques décrits dans les documents publics de Falco déposés sur SEDAR, au www.sedar.com.

En outre, les énoncés (incluant les données dans les tableaux) sur les ressources minérales et les onces d'équivalent en or sont des énoncés prospectifs, car ils supposent une évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses, et aucune assurance ne peut être donnée que les estimations seront réalisées.

Même si Falco a cherché à reconnaître les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les plans, les actions, les événements ou les résultats soient en réalité sensiblement différents de ceux compris dans ces énoncés prospectifs, il peut exister d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les plans, les actions, les événements ou les résultats soient en réalité différents de ceux anticipés, estimés ou souhaités. Rien ne garantit que ces énoncés prospectifs s'avèrent exacts puisque les plans et résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient être sensiblement différents de ceux anticipés dans de tels énoncés. En conséquence, le lecteur ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

(Signé) Luc Lessard

Luc Lessard

Président et chef de la direction

(Signé) Anthony Glavac

Anthony Glavac

Chef de la direction financière

13 novembre 2019

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019

Informations sur la Société

Siège social

1100 av. des Canadiens-de-Montréal

Bureau 300

Montréal, Québec, Canada H3B 2S2

Tél. : 514 905-3162

Courriel : info@falcores.com

Site web : www.falcores.com

Bureau de projet

161 avenue Murdoch

Rouyn-Noranda, Québec, Canada J9X 1E3

Administrateurs

Bryan A. Coates, président du conseil

Mario Caron, administrateur en chef

Paola Farnesi

Luc Lessard

Angelina Mehta

Chantal Sorel

Dirigeants

Luc Lessard, président et chef de la direction

Ronald Bougie, vice-président, ingénierie et construction

Hélène Cartier, vice-présidente, environnement et
développement durable

Anthony Glavac, chef de la direction financière

Christian Laroche, vice-président, métallurgie

André Le Bel, vice-président, affaires juridiques et
secrétaire corporatif

François Vézina, vice-président, services techniques

Conseillers juridiques

Lavery, de Billy LLP

Auditeurs

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Agent des transferts

Fiducie TSX

Inscription en Bourse

Bourse de croissance TSX : FPC